

Pourquoi avoir recours à l'HAD ?

L'hospitalisation à domicile dispense des soins complexes, pluridisciplinaires et continus. Elle permet d'éviter ou de raccourcir une hospitalisation classique.

Pour quels types de soins ?

- Pansements complexes (techniques réservées à l'hôpital) et soins spécifiques
- Soins palliatifs
- Analgésie (pompe à morphine)
- Antibiothérapie IV (médicaments de la réserve hospitalière)
- Chimiothérapie intraveineuse (IV)

L'expertise hospitalière de l'équipe d'HAD complète celle de l'équipe de l'établissement qui continue de dispenser les soins courants.

L'éducation du patient et de son entourage fait partie des attributions des intervenants en HAD.

Sous quelles conditions ?

- Le résident et son entourage expriment leur accord.
- L'HAD est prescrite avec l'accord du médecin traitant pour une durée définie et révisable.
- Le partenariat entre l'opérateur d'HAD et l'EHPAD fait l'objet d'une convention.

Témoignages

de personnels d'EHPAD

« Travailler régulièrement avec une HAD nous permet de nous rendre plus disponibles pour l'accompagnement des résidents »

- Jean, agent de soins

« L'HAD a permis à une patiente centenaire de finir ses jours paisiblement sans être déracinée de son lieu de vie en EHPAD »

- Dr. Perrot, médecin traitant

« Nous avons bénéficié du savoir-faire de nos collègues de l'HAD et repris les soins d'ulcères d'une patiente après une période critique »

- Lamya, aide-soignante

Coordonnées des opérateurs d'HAD



Retrouvez la carte des zones d'intervention des opérateurs d'HAD avec leur annuaire par commune sur le site de l'ARS Île-de-France :

www.ars.iledefrance.sante.fr/181282.0.html

Agence Régionale de Santé Île-de-France
35 rue de la Gare - 75935 Paris Cedex 19
ars.iledefrance.sante.fr



HOSPITALISATION À DOMICILE EN EHPAD

Construire ensemble un projet de soins pour le résident sur son lieu de vie

ARS-IDF - DÉPARTEMENT COMMUNICATION - STUDIO GRAPHIQUE © Octobre 2015



Quel intérêt

pour votre établissement ?

L'EHPAD bénéficie d'un appui spécialisé.

La collaboration avec l'équipe d'HAD

Un enrichissement mutuel des équipes grâce au partage d'expérience, avec l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet commun et complémentaire de prise en charge.

L'expertise hospitalière sur le lieu de vie

L'HAD mobilise des ressources spécialisées selon les besoins (infirmière, aide-soignant, ergothérapeute, diététicien, psychologue...).

Un impact financier nul

100% des soins sont pris en charge par l'Assurance Maladie et la complémentaire santé, sans aucune incidence sur l'enveloppe de soins attribuée à l'EHPAD.

Quels bénéfices

pour le résident ?

Le résident bénéficie de la qualité de soins hospitaliers tout en conservant l'intimité de son lieu de vie.

Un confort psychologique

Préservation de son cadre de vie et de ses repères, maintien de ses intervenants habituels.

Un intérêt médical

Emploi des mêmes techniques de soins qu'à l'hôpital, continuité des soins 24/24h – 365 j/an.

Une situation plus rassurante

pour l'entourage et l'établissement d'accueil du résident.

L'hospitalisation à domicile en EHPAD

quelle organisation ?

Anticipation pour les résidents à risque d'aggravation :
préparation d'un dossier « dormant »

